



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT VALLESPIR

# DELIBERATION

L'an deux mille vingt-quatre, le treize juin, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle de l'Avenir à Saint Laurent de Cerdans, lieu préalablement choisi par ses membres, sous la présidence de Monsieur Claude FERRER, Président.

La convocation a été transmise par voie dématérialisée le 07 juin 2024.

### **Etaient présents (25) :**

- Conseillers d'Amélie-les-Bains-Palalda : MMES Simone BERIO, Marie COSTA, Michelle DUNYACH, Christine SITJA, et MM Richard COLL, Frédéric DEPERROIS, Jean-Victor HERETE, Alain LLAURENSY.
- Conseillers d'Arles sur Tech : MMES Catherine BARNEDES, et MM Jérôme MOLAS, David PLANAS.
- Conseiller de Corsavy : M. Antoine CHRYSOSTOME.
- Conseiller de Coustouges : M. Michel ANRIGO.
- Conseiller de La Bastide : M. Daniel BAUX.
- Conseiller de Lamanère : MME Gisèle JUANOLE.
- Conseiller de Le Tech : M. Guillaume CERVANTES.
- Conseiller de Montbolo : MME Marie-José MACABIES.
- Conseiller de Montferrer : -
- Conseillers de Prats-de-Mollo-La Preste : MME Jeanne MAISON et M. Claude FERRER.
- Conseillers de Saint Laurent de Cerdans : MME Marie-Madeleine SAN JUAN, et MM Yves BENASSIS et Louis CASEILLES.
- Conseiller de Saint Marsal : M. Guy METIVIER.
- Conseiller de Serralongue : M. Philippe JUANOLO.
- Conseiller de Taulis : MME Martine MAUGUIN.

**Absents excusés (3)** MME Danielle HERBAIN, et MM Jean-Marie GOURGUES, André XIFFRE.

**Pouvoirs (7)** : MMES Anne-Marie GRAVE (procuration à David PLANAS), Jocelyne RIBUIGENT (procuration à Jérôme MOLAS), Magali YOVANOVITH (procuration à Alain LLAURENSY), et MM Jean-Marie CORCOY (procuration à Claude FERRER), Bernard REMEDI (procuration à Jeanne MAISON), Alexandre REYNAL (procuration à Christine SITJA), Jean-Louis VIRGILI (procuration à Catherine BARNEDES).

**Soit 25 membres présents sur un effectif de 35, le quorum est atteint.**

Madame Martine MAUGUIN est élue secrétaire de séance.

**OBJET : SERVICE ENFANCE JEUNESSE : Tarification des séjours proposés pour la saison estivale 2024**

Durant la saison estivale, soit du lundi 8 juillet au vendredi 16 août 2024, le service Enfance Jeunesse Intercommunal propose six séjours pour les enfants de 3 à 17 ans.

La Convention d'objectifs et de financement renouvelée pour la période de 2022 à 2026 entre la Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées – Orientales (C.A.F) et la Communauté de Communes du Haut-Vallespir, engage le gestionnaire à proposer une accessibilité financière pour toutes les familles au moyen d'une tarification modulée en fonction des ressources à travers le quotient familial, excepté pour les enfants qui résident dans un autre département



ou enfants placés par l'Aide Sociale à l'Enfance (A.S.E). Cette convention oblige également le gestionnaire à mettre en place différents types de séjours.

Ainsi, il est soumis à l'approbation du Conseil Communautaire les tarifications suivantes :

- **SEJOUR MATERNEL JUILLET** : « Ma première nuit sous tente » du jeudi 18 au vendredi 19 juillet 2024 au camping Paradis à Arles-sur-Tech, ouvert à 18 enfants.

**ENFANTS RESIDANT DANS LE DEPARTEMENT**

Quotient familial	Tarif camping maternel juillet 2024
De 0 à 350 €	35 €
De 351 à 550 €	38 €
De 551 à 690 €	41€
De 691 à 800 €	44 €
De 801 à 1000 €	47 €
Supérieur à 1000 €	50 €

**ENFANTS RESIDANT HORS DEPARTEMENT**

<b>Séjour camping maternel juillet 2024 à Arles-sur-Tech pour les enfants résidant hors département.</b>	
Tarif unique	50 €

**ENFANTS SOUS LA PROTECTION DE L'A.S.E**

<b>Séjour camping maternel juillet 2024 à Arles-sur-Tech pour les enfants sous la protection de l'A.S.E</b>	
Tarif unique	44 €

- **SEJOUR MATERNEL AOÛT** : « Mes premières nuits sous tente » du mercredi 7 au vendredi 9 août 2024 au camping du Riuferrer à Arles-sur-Tech, ouvert à 16 enfants.

**ENFANTS RESIDANT DANS LE DEPARTEMENT**

Quotient familial	Tarif camping maternel août 2024
De 0 à 350 €	58 €
De 351 à 550 €	61 €
De 551 à 690 €	64 €
De 691 à 800 €	67 €
De 801 à 1000 €	70 €
Supérieur à 1000 €	73 €

**ENFANTS RESIDANT HORS DEPARTEMENT**

<b>Séjour camping maternel août 2024 à Arles-sur-Tech pour les enfants résidant hors département.</b>	
Tarif unique	73 €

**ENFANTS SOUS LA PROTECTION DE L'A.S.E**

<b>Séjour camping maternel août 2024 à Arles-sur-Tech pour les enfants sous la protection de l'A.S.E</b>	
Tarif unique	67 €



- **SEJOUR PRIMAIRE JUILLET : « Découverte de l'Aveyron et de son patrimoine »** du lundi 22 au vendredi 26 juillet 2024 à Millau, ouvert à 24 enfants.

#### ENFANTS RESIDANT DANS LE DEPARTEMENT

Quotient familial	Tarif séjour à Millau 2024
De 0 à 350 €	190 €
De 351 à 550 €	195 €
De 551 à 690 €	200 €
De 691 à 800 €	205 €
De 801 à 1000 €	210 €
Supérieur à 1000 €	215 €

#### ENFANTS RESIDANT HORS DEPARTEMENT

Séjour 2024 à Millau pour les enfants résidant hors département	
Tarif unique	215 €

#### ENFANTS SOUS LA PROTECTION DE L'A.S.E.

Séjour 2024 à Millau pour les enfants sous la protection de l'A.S.E.	
Tarif unique	205€

- **SEJOUR PRIMAIRE JUILLET : « soirée entre copains »** du lundi 15 au mardi 16 juillet 2024, au camping du Riuferrer à Arles-sur-Tech, ouvert à 16 enfants.

#### ENFANTS RESIDANT DANS LE DEPARTEMENT

Quotient familial	Primaire camping primaire juillet 2024
De 0 à 350 €	38€
De 351 à 550 €	41€
De 551 à 690 €	44€
De 691 à 800 €	47€
De 801 à 1000 €	50€
Supérieur à 1000 €	53€

#### ENFANTS RESIDANT HORS DEPARTEMENT

Séjour camping primaire juillet 2024 à Arles-sur-Tech pour les enfants résidant hors département	
Tarif unique	53€

#### ENFANTS SOUS LA PROTECTION DE L'A.S.E.

Séjour camping primaire juillet 2024 à Arles-sur-Tech pour les enfants sous la protection de l'A.S.E.	
Tarif unique	47 €

- **SEJOUR ADOLESCENT JUILLET : « Comme au cinéma : initiation aux techniques des cascadeurs »** du mercredi 10 au vendredi 12 juillet 2024 en camping à Palavas les Flots et Montpellier, ouvert à 24 adolescents.

#### ENFANTS RESIDANT DANS LE DEPARTEMENT

Quotient familial	Tarif séjour Montpellier 2024
De 0 à 350 €	175 €
De 351 à 550 €	180 €
De 551 à 690 €	185 €
De 691 à 800 €	190 €
De 801 à 1000 €	195 €
Supérieur à 1000 €	200 €

### ENFANTS RESIDANT HORS DEPARTEMENT

<b>séjour Montpellier 2024 pour les enfants résidant hors département.</b>	
Tarif unique	200 €

### ENFANTS SOUS LA PROTECTION DE L'A.S.E.

<b>séjour Montpellier 2024 pour les enfants sous la protection de l'A.S.E.</b>	
Tarif unique	190€

- **SEJOUR ADOLESCENT JUILLET-AOÛT 2024: « De la campagne à la ville : découverte de la Ville Rose »** du lundi 29 juillet au vendredi 2 août 2024, à Toulouse, ouvert à 24 adolescents.

### ENFANTS RESIDANT DANS LE DEPARTEMENT

Quotient familial	Tarif séjour Toulouse 2024
De 0 à 350 €	245 €
De 351 à 550 €	250 €
De 551 à 690 €	255 €
De 691 à 800 €	260 €
De 801 à 1000 €	265 €
Supérieur à 1000 €	270 €

### ENFANTS RESIDANT HORS DEPARTEMENT

<b>séjour Toulouse 2024 pour les enfants résidant hors département</b>	
Tarif unique	270€

### ENFANTS SOUS LA PROTECTION DE L'A.S.E.

<b>séjour Toulouse 2024 pour les enfants sous la protection de l'A.S.E.</b>	
Tarif unique	260€

**Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :**

Votes pour : 32 dont 7 pouvoirs

Votes contre : 0

Abstentions : 0

- **VALIDE** les tarifs des séjours proposés par le service enfance jeunesse de la Communauté de Communes du Haut Vallespir, pour la saison estivale 2024 tels que détaillés ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et à signer tout acte y afférent.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations. »

**Certifié exécutoire après :**

Transmission en Préfecture le :

Publié sur le site internet :

Fait à Arles sur Tech, le 13 juin 2024,

La secrétaire de séance

Martine MAUGUIN

Le Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité décisionnaire dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier, par courrier (TA MONTPELLIER 6 rue Pitot-34000 Montpellier) ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), et ce dans le même délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.